

Mairie de Cieutat



Procès-Verbal du conseil municipal du 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le trente et un juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CIEUTAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DANSAUT, Maire.

Date de convocation : 27 juillet 2020

Etaient présents : Stéphane CAZANAVE, Sylvie CABARROU, Daniel DASSIEU, Raymond FILBET, Christine FOURTANE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Jean-Noël PAYSSAN, Vivien PUERTOLAS, Hervé REGARDIER, Philippe VILLEDIEU

Etaient absents : Christophe ABADIE, Christelle GAYE, Pierre PAILHON

Procurations : Christophe ABADIE à Philippe DANSAUT, Christelle GAYE à Hervé REGARDIER, Pierre PAILHON à Jean-Noël PAYSSAN.

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

Le Maire ouvre la séance à 20h40 dans des conditions de silence et nomme Sylvie CABARROU comme secrétaire de séance.

Il signale que Christophe ABADIE lui a donné procuration, que Christelle GAYE a donné procuration à Hervé REGARDIER et que Pierre PAILHON a donné procuration à Jean-Noël PAYSSAN.

Il demande ensuite à l'assemblée l'autorisation de porter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, les travaux de fauchage et l'achat d'un tracteur tondeuse.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour de ce conseil.

• **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

• **Subventions 2020 aux associations**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur le montant des subventions attribuées aux associations pour 2020. Il dresse la liste des associations et les montants respectifs attribués en 2019.

Il fait état du résultat de son entretien avec le Président du Comité des Jeunes sur l'organisation de la fête 2020 et l'attribution de la subvention.

Après avoir pris en compte ces éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020

○ Association sportive Cieutatoise	500,00 €
○ Anciens combattants	170,00 €
○ Association parents d'élèves	170,00 €
○ Comité de jumelage	650,00 €
○ Comité des jeunes	650,00 €
○ Société de chasse	170,00 €
○ Association pétanque	170,00 €
○ Réserve (divers)	2150,00 €

Délibération n° 2020/025

• **Personnel communal : renouvellement de contrat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat à durée déterminée de l'agent recruté sur le poste adjoint technique à 12/35ème annualisé arrive à échéance le 31 août prochain.

Cet agent intervient sur la garderie périscolaire, la cantine et l'entretien des locaux.

Selon les termes du contrat initial, signé le 23/08/2019, ce contrat d'un an peut être renouvelé par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Il est nécessaire de notifier l'intention de renouveler ou pas l'engagement au plus tard 1 mois avant le terme de l'engagement.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour une nouvelle durée de 1 an, selon les conditions de rémunération instaurée lors de la création du poste, à savoir une rémunération sur la base de l'indice brut 348.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- valident le renouvellement du contrat à durée déterminée pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021.
- Valident le maintien de la rémunération telle qu'elle a été fixée à l'ouverture du poste
- Chargent Monsieur le Maire d'informer l'agent de cette décision
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le dit contrat

Délibération n° 2020/026

• **Travaux fauchage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, il est nécessaire de faire procéder au fauchage des bas-côtés des chemins communaux.

Les chemins non goudronnés seront réalisés par les employés communaux.

Monsieur le Maire lit la charte de l'élu local et l'article 1, 2 et 3 sur les collectivités territoriales.

Il demande à Élodie GAZAVE de sortir de la salle pour le vote car elle est partie prenante.

Pour les chemins goudronnés, trois devis ont été demandés. Une entreprise n'a pas répondu. Il présente ces devis sans donner le nom des entreprises :

- Devis 1, pour un total HT de 1 624 euros
- Devis 2, pour un total HT de 1 595 euros

Il précise que, outre le prix, les critères de délai et de technicité doivent être pris en compte.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces devis.

Monsieur le Maire et Stéphane CAZANAVE ne participeront pas au vote car ils connaissent le nom des entreprises.

Après en avoir délibéré, avec 4 abstentions et 10 voix pour, les membres du conseil :

- Décident de retenir le devis n° 2, soit l'entreprise Serge DARRE, pour la réalisation des travaux de fauchage des chemins goudronnés
- Autorisent Monsieur le Maire à valider le devis et le chargent d'en informer l'entreprise
- décident que les crédits nécessaires à ces travaux seront prévus au budget primitif

Monsieur le Maire demande de faire revenir Élodie GAZAVE et la remercie.

Délibération n° 2020/027

- **Achat tracteur tondeuse**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour l'entretien de la voirie et des espaces verts, la commune n'est dotée que de deux petites tondeuses. Il serait souhaitable de s'équiper d'un matériel plus professionnel, en adéquation avec les besoins de la commune.

Une étude a été faite par la commission travaux sur plusieurs modèles. Son choix s'est porté sur un tracteur de la marque KUBOTA, alliant efficacité et robustesse, pour un total de 5 750 € HT, soit 6 900,00 TTC.

Il demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'achat de ce matériel et sur le choix du modèle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'achat d'un tracteur-tondeuse professionnel
- Valide le choix du tracteur de marque KUBOTA pour un total de 6 900,00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020

Délibération n° 2020/028

- **Budget primitif 2020**

Monsieur Philippe VILLEDIEU, 3ème Adjoint au Maire en charges des finances, fait lecture de la note de présentation brève et synthétique du projet de budget primitif 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget présenté, d'un total de 455 303 €, toutes sections confondues, répartis ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
351 083 €	351 083 €	104 220 €	104 220 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil approuve le budget présenté.

Délibération n° 2020/029

- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande aux diverses commissions de faire un point sur leur travail

- **Commission finances** :

Le bilan a déjà été présenté par Philippe VILLEDIEU lors du conseil.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission des finances pour cet excellent travail.

- **Commission urbanisme** :

Monsieur le Maire présente au conseil les diverses demandes : demande d'autorisation de rejets d'effluents, demandes de certificats d'urbanisme, dossier de déclarations préalable.

○ **Commission forêt, environnement, espaces agricoles :**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera distribué pour la vente de chablis. Vivien PUERTOLAS précise que le courrier est prêt. Le marquage pour la vente des chablis a été demandé pour le 1er septembre au plus tard. Un bilan des coupes affouagères a été fait, pour voir les lots restants à sortir.

La date limite de récupération de la coupe affouagère de 2018 est repoussée au 31 octobre 2020 (à cause du confinement). La date limite pour la coupe 2019 reste fixée au 31 décembre 2020.

○ **Commission des travaux :**

Jean Noël PAYSSAN informe que 2 entreprises (MONTEIRO et ATS) ont été contactées pour les travaux sur la corniche de l'église.

Il précise que le prix des échafaudages étant très élevé, on en profitera pour effectuer la réparation des vitraux.

Il a été demandé un devis à l'entreprise ATS pour enlever les arbres autour du clocher.

Le portail du cimetière a été réparé.

Divers travaux sont prévus pour l'école. Monsieur le Maire précise qu'il s'engage à ce que ces travaux soient terminés pour le 20 Août.

Jean Noël PAYSSAN informe qu'une fiche est mise en place pour le fuel afin de pouvoir connaître la consommation et estimer les besoins à venir en carburant des divers matériels utilisés par les employés municipaux.

Une fiche bilan des travaux sera établie par bâtiment afin de budgétiser les dépenses.

○ **Commission action sociale :**

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire auprès du conseil départemental, la commune a récupéré 538 masques.

Sylvie CABARROU informe que, suite aux consignes de sécurité face à l'épidémie Covid, 650 masques en tissu ont été commandés à l'usine Val d'Arizes afin de les distribuer à chaque habitant de Cieutat.

Un courrier d'information et explication sera distribué dans tous les foyers.

Divers équipements (Plexiglass, gel hydro-alcoolique, masques jetables) seront achetés pour le personnel de la mairie.

La séance est levée à 21h30.